

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA26 038 et OCA26 039 – Résolution CA26 09 0157 / Dossier 1264017001

- Ordonnance relative à l'installation d'arrêts obligatoires à l'intersection des rues Clark et Chabanel Ouest et au retrait des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Clark et Legendre Ouest :
-*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°)*
- Ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Clark, entre les rues Legendre Ouest et Chabanel Ouest :
-*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Elles peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 8 juillet 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert